



Le 21 Septembre 2021

Le chantier du projet mixte « Senne » a commencé

Ce matin, une cérémonie de pose de première pierre a eu lieu sur le chantier de construction d'un nouveau complexe composé d'une nouvelle école néerlandophone et de 15 logements rue de la Senne en présence des Ministres Ben Weyts et Sven Gatz, du Bourgmestre Philippe Close et des Échevines Ans Persoons et Lydia Mutyebele Ngoi.

*Cette nouvelle école Néerlandophone est une vraie chance pour les Bruxellois. L'enseignement est notre priorité car cela crée des opportunités pour nos jeunes. Investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir de notre ville », se réjouit **Philippe Close**, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles.*

Ce projet conçu par le bureau d'architecture BOB361, prévoit la construction d'une école primaire et secondaire de 240 élèves ainsi que 15 nouveaux logements. Le complexe scolaire sera accompagné d'infrastructures telles que deux réfectoires, la salle de gymnastique, la bibliothèque et des salles de groupe.

« Ce projet de construction dans la rue de la Senne sera un bijou d'école, avec une bibliothèque et un gymnase. Nous espérons que la nouvelle école ouvrira ses portes à la rentrée prochaine. Avec ce projet de construction et d'autres, nous nous efforçons de répondre à la forte demande d'un enseignement néerlandophone plus important à Bruxelles. » commente **Sven Gatz**, Ministre bruxellois de l'Enseignement et de la Construction des écoles.

« La Flandre investit environ 2 millions d'euros de réaliser ce projet. L'enseignement néerlandophone à Bruxelles est vraiment qualitatif. Le succès d'une éducation réussie est grâce aux nombreux investissements flamands de ces dernières années, que nous continuerons les années à venir. » explique **Ben Weyts**, Ministre flamand de l'Enseignement.

L'école prévoit d'ouvrir ses portes en 2023.

« Au cours de cette législature, la Ville de Bruxelles créera au total 728 places supplémentaires dans l'enseignement néerlandophone. Une telle augmentation de capacité est tout aussi exceptionnelle qu'indispensable. Cela montre à quel point l'éducation est essentielle pour cette majorité. » indique **Ans Persoons**, Échevine de l'Enseignement néerlandophone

« Grâce à ce projet mixte composé d'une école néerlandophone et de 15 logements, nous faisons d'une pierre deux coups et répondons à une réelle demande dans le centre bruxellois. Il est important dans un projet comme celui-ci de tenir compte de l'environnement urbain et donc de créer une harmonie architecturale entre les deux fonctions (scolaire et résidentielle) mais également avec le voisinage. » explique **Lydia Mutyebele**, Echevine en charge de la Régie foncière.

En outre la qualité architecturale et urbanistique du bâtiment, le bureau BOB361 a tenu à se concentrer également sur la perception de l'école et son acoustique. Par ailleurs, l'école située au rez-de-chaussée donne avec son volume transparent sur rue de la Senne dans le but d'impliquer le voisinage.

La promesse de ce projet est la construction de ce complexe ouvert, aéré et en adéquation avec l'environnement urbain complexe et très dense. Les deux fonctions (scolaires et résidentielles) sont pour le moins bien séparées et ce, grâce à une terrasse commune de 104 m² que partage tous les logements et qui fait office de zone tampon verte. Cette zone permet de faire une transition claire entre la façade arrière des appartements et l'école.

Une fois encore, la Ville de Bruxelles s'engage à construire un bâtiment passif avec des infrastructures qui permettent de réduire son empreinte carbone avec notamment des panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles et des appartements. L'entrepreneur a travaillé en coordination avec l'ASL Open Source dans la réutilisation des matériaux et la gestion de l'eau. Tout d'abord, les matériaux des anciens immeubles ont été renvoyés vers des filières de récupération et de recyclage dans le but de réutiliser ultérieurement le bois de construction pour le mobilier extérieur. De plus, une attention particulière a aussi été portée à la gestion des eaux du bâtiment. L'eau de pompage est mise à disposition dans un réservoir tampon dont la capacité minimale est de 20m³ et avec un trop-plein au drain (eau de surface ou assainissement).

Contact Presse :

Géraldine Rademaker, Cabinet de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Égalité des chances – 0490 42 76 73 – Geraldine.Rademaker@brucity.be